



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES DE LA COMMUNE DE SAINT BIEZ EN BELIN

Le présent règlement fixe les conditions d'utilisation de l'Espace Jeunes mis à disposition par la commune de Saint Biez en Belin.

Cet espace situé devant la mairie constitue un bien communal régit par les principes de la République. C'est un lieu de rencontre, de détente et de convivialité. Il repose sur la confiance accordée aux jeunes utilisateurs qui s'engagent à respecter les locaux, les équipements et les autres usagers, tout en développant leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur engagement citoyen.

Article 1 – Accès

L'accès à l'Espace Jeunes est réservé aux jeunes dont l'inscription a été validée par la mairie à la suite du dépôt d'un dossier d'inscription complet (formulaire avec pièces à fournir, règlement et charte d'engagement signés). L'inscription devra être renouvelée chaque année.

Seuls les jeunes âgés entre 11 et 17 ans au moment de l'inscription et résidant sur la commune peuvent s'inscrire pour accéder à l'Espace Jeunes.

Article 2 – Horaires

Les horaires d'ouverture de l'Espaces Jeunes sont fixés par la mairie et doivent obligatoirement être respectés.

Article 3 – Respect

Chaque jeune doit respecter les autres utilisateurs, le voisinage, les représentants de la mairie et les biens communaux.

Article 4 – Utilisation des équipements

Les équipements sont utilisés avec soin. Après utilisation, l'Espace Jeunes est rangé et laissé propre.

Article 5 – Sécurité et interdictions

L'introduction ou la consommation d'alcool, de stupéfiants, de tabac, de cigarettes électroniques est formellement interdite dans les locaux ou aux abords de celui-ci.

L'utilisation et le port de briquets, allumettes, bougies objets tranchants, airsoft ou tout autre objet dangereux sont également interdits dans les locaux ou aux abords de celui-ci.

Violences, injures, harcèlement, vols, dégradations, ... auront pour conséquences un retrait définitif d'accès à l'espace jeunes pour l'auteur des faits.

Article 6 – Smartphones

L'utilisation du smartphone est autorisée dans les locaux ou aux abords sous conditions du respect aux droits à l'image et à la vie privée des autres utilisateurs.

Article 7 – Dégradations

Toute dégradation volontaire ou résultant d'un usage inapproprié devra être signalée immédiatement à la mairie. Elles pourront donner lieu à une demande de remboursement.

Article 8 – Sanctions

La mairie peut prononcer un rappel au règlement, une suspension temporaire ou un retrait définitif de l'autorisation d'accès en cas de faute de la part du jeune.

Article 9 – Responsabilité

L'Espace jeunes est un lieu de confiance. Il n'est pas placé sous surveillance.
Chaque jeune est responsable de son comportement et chaque parent reste responsable de son enfant.
La mairie ne saurait être responsable des affaires personnelles du jeunes, dont il assure seul la garde.

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Nantes pourra être saisi.

Article 10 – Acceptation

L'utilisation de l'Espace Jeunes est conditionnée par la signature du présent règlement et de la charte d'engagement.

Date et signatures du jeune et des responsables légaux : Le __ / __ / ____

Règlement approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2026.



CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE JEUNES

En utilisant l'Espace Jeunes de la commune de Saint Biez en Belin, je m'engage à :

- ☒ Respecter toutes les personnes : utilisateurs, riverains, agents et élus de la commune.
- ☒ Refuser toute forme de violence ou de harcèlement.
- ☒ Prendre soin du local et des équipements.
- ☒ Laisser les lieux propres et rangés.
- ☒ Respecter les horaires d'ouverture.
- ☒ Respecter les consignes de la mairie.
- ☒ Utiliser mon smartphone de manière responsable et respecter le droit à l'image.
- ☒ Ne pas introduire d'alcool, de tabac, de cigarette électronique, de stupéfiants ou d'objet dangereux.
- ☒ Contribuer à une ambiance conviviale et solidaire.
- ☒ Être responsable de mes actes afin de préserver ce lieu pour tous.

Nom et prénom du jeune : _____

Date et Signature :

_____ / _____ / _____

Nom et prénom du ou des responsables légaux : _____

Date et Signature :

_____ / _____ / _____



Année _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUTORISATION D'ACCÈS À L'ESPACE JEUNES

- **Identité du jeune :**

NOM : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :
.....

Numéro de téléphone : __ - __ - __ - __ - __

- **Identité du ou des responsables légaux :**

1) ☐ père ☐ mère ☐ autre :

NOM : Prénom :

Adresse si différente du jeune :
.....

Numéro de téléphone : __ - __ - __ - __ - __

2) ☐ père ☐ mère ☐ autre :

NOM : Prénom :

Adresse si différente du jeune :
.....

Numéro de téléphone : __ - __ - __ - __ - __

- **Pièces à fournir :**

- ☐ Justificatif d'identité du ou des responsables légaux
- ☐ Copie du livret de famille (page concernant le jeune)
- ☐ Attestation de responsabilité civile
- ☐ Un exemplaire signé du règlement
- ☐ Un exemplaire signé de la charte d'engagement

**Je soussigné / Nous soussignons
atteste/attestons de l'exactitude des informations communiquées et prends/prenons
conscience que l'Espace Jeunes n'est qu'un lieu, sans surveillance, mis à la disposition de
notre enfant qui reste donc sous ma/notre responsabilité.**

Date et signature du ou des responsables légaux :

Le __ / __ / ____

Cadre réservé à l'administration

☐ Dossier accepté ☐ Dossier refusé

Autorisation d'accès délivrée le __ / __ / __

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), les données vous concernant recueillies sur la base de votre consentement sur ce formulaire remis à la commune de Saint Biez en Belin et nécessaires pour permettre de répondre à votre demande, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité(s) : l'utilisation de l'espace jeunes par le jeune inscrit. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmis à des tiers. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement, ou pour exercer les droits qui vous reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données-limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@saint-biez-en-belin.fr ou avec le délégué à la protection de vos données (Agence des Territoires de la Sarthe-Atesart-mail : dpo@sarthe.fr). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr